

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

VU le règlement n°2022/0025 de la commission du 22 décembre 2022 relatif à l'application des articles 23 et 24 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de secours, VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L212-2 et L212-3, VU la délibération en date du 22 mai 2025 relative à l'attribution de dispositifs d'aide à la transformation numérique des entreprises, VU la convention relative à la mise en œuvre du SAGEO concernant le dispositif d'aide à la transformation numérique, VU la demande d'aide à la transformation numérique déposée par l'entreprise ERELK, VU l'avis émis de la commission mise en date du 23 mai 2025.

CONSIDÉRANT que la société justifie à travers un projet de transformation numérique le souhait de mettre en place un ERP pour le suivi des bons de commande, des ordres de fabrication et des stocks afin d'améliorer la productivité, la rentabilité et le chiffre d'affaires, tout en offrant une précision accrue des propositions techniques,

CONSIDÉRANT que l'aide financière est calculée à hauteur de 50 % des dépenses HÉ éligibles réelles, cette somme ne pouvant être supérieure à 200 000 €,

CONSIDÉRANT que le montant total des dépenses HÉ réalisées est de 24 370,00 € en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : 10 000,00 € + 14 370,00 €.

DÉCIDE

D'attribuer à l'entreprise ERELK, dont le siège est situé au 7 rue Philippe Leblon - 87000 Limoges, une aide financière d'un montant maximal de 200 000 €.
De signer la convention de financement précisant les modalités de versement, à intervenir avec l'entreprise ERELK, ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.
D'imputer les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.
Fait à Limoges, le 23 mai 2025

Le Président de Limoges Métropole,



DÉCISION

Décision de versement d'une aide à la transformation numérique - ERELK

1 DOCUMENT - Publié le 24 Juin 2025



26891.pdf
(.pdf, 94,0 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**